



Commune de Chalais
Technique

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation des tombes au cimetière de Chalais

L'Administration communale de Chalais, en application de l'article 21 du « Règlement sur les cimetières et la chapelle ardente de la Commune de Chalais », soumet à l'enquête publique la procédure de désaffectation de certaines tombes, dans les secteurs B, C, N, au cimetière de Chalais dès le 11 novembre 2022.

Toutes ces tombes ont atteint le délai légal de 25 ans exigé par le Règlement communal.

N°	Défunt	Date de décès
274	MICHELOUD – ROSSIER Lucie	1994
	MICHELOUD Léon	1997
281	ROSSIER Félix	1968
	ROSSIER Clémentine	1998
341	PERRUCHOUD André	1983
	PERRUCHOUD - MARTIN Hélène	2013 (Urne - Convention)
361	ZUBER – THOMMEN Juliette	1984
	ZUBER Léo	1997

Les monuments et leurs fondations, seront enlevés par la commune de Chalais dès le 11 mai 2023.

Chalais, le 27 janvier 2023

ADMINISTRATION COMMUNALE